



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Captan 80 WG

Date de révision  
29-sept.-2025

Version 4 Remplace la version : 19-janv.-2023

Codes produit  
FNG56785-32/1  
9201600

Date d'impression 29-sept.-2025

MCW-3002

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

## Captan 80 WG

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide; Utilisation professionnelle  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

ADAMA Northern Europe B.V  
P.O. Box 355  
3830 AK Leusden, The Netherlands  
Tel: (+31) (0) 33 2056800

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.  
BE : +32 70 245 245  
NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.  
DE : +49 30 19240  
Numéro d'appel d'urgence général : 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 2 - (H330)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361f)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)

Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Captan, disodium maleate

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H330 - Mortel par inhalation  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
 H361f - Susceptible de nuire à la fertilité  
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P284 - Porter un équipement de protection respiratoire  
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin  
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin  
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin  
 P391 - Recueillir le produit répandu  
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

#### Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
 SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est M04  
 SPe2-Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les

parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols tels que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.

S<sub>Pe3</sub>-Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive).

S<sub>Po</sub> - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

### 2.3. Autres dangers

#### PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

**Polluants organiques persistants** Sans objet.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Captan	133-06-2	205-087-0	613-044-00-6	75-85	Carc. 2 (H351) Repr. 2 (H361f) Acute Tox. 2 (H330) STOT RE 1 (H372) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Skin Sens. 1A; H317: C≥ 0,001 %	inhalation: ATE=0.22 mg/L (dusts or mists) M=10 M=10	Aucune donnée disponible
Alkyl-naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	68425-94-5	-		2-4	Eye Irrit. 2 (H319)			Aucune donnée disponible
Benzenesulfonic acid, hydroxy-, polymer with formaldehyde, phenol and urea, sodium salt	102980-04-1	-		1-4	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
disodium maleate	371-47-1	206-738-1		<1	Acute Tox. 4 (H302)			Aucune donnée

					Skin Sens. 1B (H317) STOT SE 3 (H335)			disponible
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	238-878-4		<0.1	Aucune donnée disponible			Aucune donnée disponible
phenol	108-95-2	203-632-7	604-001-00-2	<0.1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Muta. 2 (H341) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411)	Eye Irrit. 2 :: 1%≤C<3% Skin Corr. 1B :: C≥3% Skin Irrit. 2 :: 1%≤C<3%		01-211947132 9-32 01-211947132 9-31

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours; Attention à votre propre protection.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Garder sous clef. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Captan 133-06-2		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Talc 14807-96-6		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
phenol 108-95-2	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 ppm STEL 16 mg/m <sup>3</sup> H*

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains**

Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Aspect</b>			
<b>État physique</b>	: Solide		
<b>Couleur</b>	: beige		
<b>Odeur</b>	: Aromatique		
<b>Seuil olfactif</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>pH</b>	: 8.9 - 9.9	CIPAC MT 75.3	solution (1%)
<b>Point de fusion / point de congélation °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point / intervalle d'ébullition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point d'éclair °C</b>	: Aucune donnée disponible		Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Ininflammable	EEC A.10	
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur kPa</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Solubilité(s) mg/l</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Coefficient de partage Log Pow</b>	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
<b>Température d'auto-inflammabilité °C</b>	: 382 C	EEC A.16	
<b>Température de décomposition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Viscosité cinématique mm<sup>2</sup>/s 40 °C</b>	: Sans objet		
<b>Tension superficielle</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Granulométrie</b>	: 125 and 500 um	CIPAC MT170	

### 9.2. Autres informations

**Masse volumique apparente g/ml** : 0.62 CIPAC MT 186

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

**Propriétés explosives** : N'est pas un explosif

Propriétés comburantes : Not oxidizing

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 5000	Rat	OPPTS 870.1200	
CL50 par inhalation mg/l	: Aucune donnée disponible			Sans objet; granules
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: Sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

#### Toxicité chronique

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Nom chimique**

Captan : Non classé

**Cancérogénicité****Nom chimique**

Captan : H351 - Susceptible de provoquer le cancer

**Toxicité pour la reproduction****Nom chimique**

Captan : H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

**STOT - exposition unique****Nom chimique**

Captan : Non classé

**STOT - exposition répétée****Nom chimique**

Captan : H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Danger par aspiration****Nom chimique**

Captan : Non classé

**STOT - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

**11.2.2. Autres informations****Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 0.17	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 4.30	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 4.07	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
Autres végétaux CE50 mg/l	: Aucune donnée disponible			
<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson NOEC mg/l	: 0.24	Rainbow trout		
Crustacés NOEC mg/l	: 0.675	Daphnia magna		
Algues NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Autres végétaux NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			

**Toxicité terrestre**

**Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Captan : &gt;2000 Canard colvert

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee****Nom chimique**

Captan : &gt;100

**12.2. Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique****Eau DT50 jours****Nom chimique**

Captan : &lt;1 251 °C

**Terrestre DT50 jours****Nom chimique**

Captan : 0.5 - 5.7 aerobic 251 °C

**Biodégradation****Nom chimique**

Captan : N'est pas facilement biodégradable OCDE 301 B

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage****(n-octanol/eau) Log Pow****Nom chimique**

Captan : 2.57 pH 7; 25 ° C

**Facteur de bioconcentration (BCF)****Nom chimique**

Captan : 113 - 250

**12.4. Mobilité dans le sol****Adsorption/désorption****Nom chimique**

Captan : 29 - 198 KOC

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés**

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

14.1 Numéro ONU	UN2588
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN2588, PESTICIDE, SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (Captan), 6.1, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	61, 274, 648
Code de classification	T7
Code de restriction en tunnel	(D/E)

### RID

14.1 Numéro ONU	UN2588
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN2588, PESTICIDE, SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (Captan), 6.1, II, Dangereux pour l'environnement
Danger pour l'environnement	Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	61, 274, 648
Code de classification	T7

### IMDG

14.1 Numéro ONU	UN2588
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN2588, Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan), 6.1, II, Polluant marin
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.5 Polluant marin	Sans objet
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	61, 274
N° d'urgence	F-A, S-A
IMDG Stowage and segregation	Category A SW2 Aucune information disponible
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

### IATA

14.1 Numéro ONU	UN2588
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)

<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	6.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>Description</b>	UN2588, Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan), 6.1, II
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	A3, A5
<b>Code ERG</b>	6L



## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non commercial/désignation	Numéro(s) d'enregistrement	Date
Sans objet BL National Regulations	Sans objet La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé	Sans objet

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

Sans objet

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

<b>Rapport sur la sécurité chimique</b>	Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009
---	---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H331 - Toxique par inhalation  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Date de révision** 29-sept.-2025

**Motif de la révision** Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Abréviations et acronymes**

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
 ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 CAS Number - Chemical Abstracts Service number  
 EC Number - EINECS and ELINCS Number  
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances  
 ELINCS - European List of notified Chemical Substances  
 IATA - International Air Transport Association  
 ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
 IMDG - International Maritime Dangerous Goods  
 LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population  
 LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)  
 OECD - Organization for Economic Co-operation and Development  
 PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
 STOT - Specific Target Organ Toxicity  
 vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**